



## Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

**3442**<sup>e</sup> séance

Vendredi 21 octobre 1994, à 10 h 50

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	Sir David Hannay . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Cárdenas
	Brésil . . . . .	M. Sardenberg
	Chine . . . . .	M. Li Zhaoxing
	Djibouti . . . . .	M. Dorani
	Espagne . . . . .	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Inderfurth
	Fédération de Russie . . . . .	M. Fedotov
	France . . . . .	M. Mérimée
	Nigéria . . . . .	M. Gambari
	Nouvelle-Zélande . . . . .	Mme Wong
	Oman . . . . .	M. Al-Khussaiby
	Pakistan . . . . .	M. Marker
	République tchèque . . . . .	M. Rovensky
	Rwanda . . . . .	M. Bakuramutsa

## Ordre du jour

### La situation au Libéria

Septième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)  
(S/1994/1167)

*La séance est ouverte à 10 h 50.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Libéria**

#### **Septième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) (S/1994/1167)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Libéria une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Bull (Libéria) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du septième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), document S/1994/1167.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/1187, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé lors des consultations préalables du Conseil.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1994/1174, qui contient le texte d'une lettre datée du 14 octobre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de l'Accord d'Akosombo du 12 septembre 1994.

Le premier orateur est le représentant du Libéria, à qui je donne la parole.

**M. Bull** (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Déjà, à mi-chemin de votre mandat, le Conseil de sécurité a enregistré deux succès remarquables : le retour du Président Jean-Bertrand Aristide en Haïti, avec la promesse du rétablissement de la démocratie dans ce pays, et la conjuration de la menace imminente posée à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du Koweït par la concentration massive de troupes par l'Iraq. Nous sommes donc assurés que, grâce au talent dont vous avez fait preuve jusqu'ici à la direction des travaux du Conseil, nous pourrions enregistrer d'autres résultats positifs.

Ma délégation exprime sa reconnaissance à l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo, de l'Espagne, pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Nous nous félicitons du rapport complet et lucide du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali sur les activités de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), contenu dans le document S/1994/1167, en date du 14 octobre 1994. Nous le remercions très sincèrement de poursuivre sa recherche de la paix et de la normalité au Libéria, ce qui, en dépit des contretemps actuels, nous permet, à nous Libériens, de tracer la future voie pacifique de notre pays.

Il est en effet triste que, après cinq années d'une guerre brutale et après le déploiement incessant d'efforts louables par les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et par la communauté internationale pour mettre fin aux actes totalement inutiles que sont le carnage et la destruction de biens dans mon pays, le Libéria, la paix demeure un objectif éloigné, sinon une chimère. Nous nous demandons pourquoi un Membre fondateur des Nations Unies autrefois pacifique et respecté ne peut pas se ressaisir et sortir des affres de la guerre. Nous avons demandé à tous les seigneurs de la guerre : Quelle cause sert-on en massacrant des civils innocents, en particulier des femmes et des enfants? Qui les seigneurs de la guerre espèrent-ils gouverner lorsque plus de la moitié de la population du Libéria vit hors du pays en tant que réfugiés, lorsque l'infrastructure de base est détruite et lorsque leurs compatriotes sont traités avec mépris?

Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un problème libérien et que, si notre nation en danger veut survivre, les Libériens doivent concilier leurs divergences. Il faut noter, toutefois, que les forces extérieures au conflit libérien continuent d'aider et d'encourager les seigneurs de la guerre en leur fournissant des armes et d'autres appuis matériels. Ces

forces accordent aussi un refuge sûr à ces seigneurs de la guerre. Des Libériens animés de bonnes intentions sont d'avis que, une fois ces appuis éliminés, ces agents de la mort seront contraints de poursuivre un dialogue constructif et de chercher la réconciliation nationale qui serait une meilleure option que la guerre. C'est pourquoi nous lançons un appel à ceux qui offrent refuge et soutien aux seigneurs de la guerre pour qu'ils cessent de telles activités.

Le Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a continué de jouer un rôle particulièrement constructif dans le processus de paix, et nous sommes reconnaissants à la CEDEAO et aux pays contributeurs de troupes des sacrifices qu'ils ont consentis pour aider le Libéria à ce stade de son histoire. La dernière tentative de coup d'État par certains éléments des forces armées du Libéria et le fait que la CEDEAO a réussi à déjouer ce complot ne font qu'accentuer le besoin pour la communauté internationale d'appuyer la CEDEAO et de maintenir l'engagement qu'elle a pris à l'égard du Libéria jusqu'à ce qu'un changement politique pacifique soit réalisé.

Ma délégation s'associe à l'appel lancé par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité demandant une augmentation de l'assistance financière au Fonds d'affectation spéciale pour le Libéria afin de permettre à l'ECOMOG de s'acquitter de son mandat. Nous lançons également un appel en faveur d'une aide qui permettrait de satisfaire les besoins humanitaires urgents qui ont fait leur apparition à la suite de la récente escalade des combats au Libéria.

Le Gouvernement national de transition du Libéria a tenu compte des recommandations de la Conférence nationale et coopère avec le Président Jerry Rawlings, du Ghana, Président en exercice de la CEDEAO, afin de faire progresser le processus de paix. Des consultations sont en cours avec les dirigeants des diverses factions dans le but de mettre un terme à la dernière vague de combats et de rétablir le cessez-le-feu. Le Gouvernement national de transition du Libéria, composé de représentants des factions, souhaite consolider le contrôle sur l'ensemble du pays, rapatrier et réinstaller les réfugiés et préparer le pays à des élections générales et présidentielles.

La présence au Libéria de la Mission d'observation des Nations Unies est indispensable à la solution pacifique du conflit. Dans cette période d'après guerre froide, les louables efforts pionniers faits par les Nations Unies en collaboration avec une organisation sous-régionale pour résoudre le conflit ne doivent pas échouer à cause d'un manque de détermination de la communauté internationale. La majorité

écrasante des Libériens, victimes innocentes du conflit, comptent sur la bonne volonté et le soutien de la communauté internationale, qu'ils méritent bien, pour les aider à mettre fin à leurs souffrances.

La responsabilité incombe au Conseil de sécurité de prévenir les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Le conflit du Libéria a cessé depuis longtemps d'être une question d'ordre interne. Il aggrave la possibilité de créer l'instabilité dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et a des répercussions au-delà de la sous-région. D'autres régions d'Afrique se trouvent dans une situation aussi affligeante. Les conflits africains, comme d'autres, méritent toute l'attention du Conseil de sécurité. Seule une politique de compréhension mutuelle peut permettre à l'humanité de réaliser le rêve de paix et de progrès social qu'elle chérit. Le Libéria a besoin maintenant d'une telle compréhension.

Le projet de résolution dont est saisi le Conseil traite des préoccupations de mon gouvernement. Je le recommande donc aux membres du Conseil et je demande qu'il soit adopté à l'unanimité.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Gambari** (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : La situation politique et la sécurité au Libéria sont devenues précaires et semblent encore s'être aggravées au cours des quelques derniers mois. Ce triste état de choses, né de l'escalade des combats entre factions et à l'intérieur des factions, non seulement a produit une situation humanitaire désespérée, mais a pratiquement arrêté le processus de paix au Libéria. La situation difficile au Libéria a été clairement soulignée par le regrettable enlèvement de personnes faisant partie de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et par une tentative de coup d'État qui, n'eût été l'intervention rapide et efficace du Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), aurait plongé le pays dans l'anarchie la plus complète.

Au Libéria, nous faisons face à un choix difficile entre, d'une part, l'abandon et le désespoir, et, d'autre part, la

sagesse et le courage d'appuyer une initiative régionale unique, peut-être première en son genre sur notre continent. La communauté internationale restera-t-elle indifférente envers l'ECOMOG ou appuiera-t-elle cet effort régional en vue d'arrêter une crise susceptible de menacer la paix et la sécurité que, aux termes de la Charte des Nations Unies, nous sommes tous — et je répète tous — tenus d'essayer de prévenir?

À la différence des crises qui ont sévi dans la corne de l'Afrique et en Afrique centrale — en Somalie et au Rwanda, respectivement — où, contrairement au Libéria, il n'existait aucune initiative régionale précise, grâce à l'ECOMOG il a été possible de choisir entre un certain ordre, aussi précaire soit-il, et le chaos total. Néanmoins, sans un appui logistique et financier international adéquat, les efforts entrepris par l'ECOMOG pour établir la paix au Libéria risquent bientôt de se terminer brusquement. Malheureusement, la communauté internationale n'a toujours pas répondu aux appels répétés que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité ont lancés pour que les contributions financières nécessaires soient versées et que soit apporté à l'ECOMOG le soutien logistique qui lui permettrait de s'acquitter de ses responsabilités conformément à l'Accord de Cotonou et d'accélérer ainsi le processus de paix au Libéria. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans un rapport précédent, l'ECOMOG, avec sa base logistique et financière actuelle, ne peut se déployer pleinement sur l'ensemble du territoire du Libéria.

Ma délégation tient à répéter qu'elle est profondément convaincue que la mesure la plus utile que puisse prendre la communauté internationale en faveur du Libéria serait d'accorder l'appui tellement nécessaire qui permettrait à l'ECOMOG, tant sous sa forme originale que sous sa forme élargie, de s'acquitter du mandat énoncé dans l'Accord de Cotonou. L'ECOMOG doit être en mesure d'exécuter son mandat le chargeant de rassembler, de désarmer et de démobiliser les factions libériennes pour pouvoir compléter les autres processus devant mener à des élections démocratiques.

À ce stade de l'évolution du processus de paix, les factions libériennes, qui sont pleinement responsables de l'absence de progrès, devraient se rendre compte de la futilité de maintenir leur attitude intransigeante et de la nécessité d'opter pour le dialogue et pour la paix, et ce sans tarder. La patience des dirigeants de la sous-région et de la communauté internationale dans son ensemble est presque totalement épuisée. À cet égard, le Nigéria estime que le meilleur moyen de progresser dans le processus de paix serait de trouver une nouvelle façon de mettre en oeuvre

l'Accord de Cotonou plutôt que de discuter d'un autre accord ou d'une autre entente problématique.

Après avoir fait toutes ces observations, ma délégation votera cependant pour le projet de résolution dont nous sommes saisis pour quatre raisons principales.

Premièrement, le projet de résolution prolonge le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour une période de trois mois, ce qui indique que, malgré la frustration et des progrès insuffisants dans le processus de paix au Libéria, la communauté internationale est prête à continuer à aider les Libériens tant que la paix n'aura pas été rétablie. Nous espérons donc que cet engagement de la part de la communauté internationale s'exprimera de manière concrète, sous forme d'un nouvel appui logistique et financier pour les forces de l'ECOMOG au Libéria.

Deuxièmement, le projet de résolution réitère l'appel lancé dans des résolutions antérieures par le Conseil pour l'application intégrale de l'embargo sur les armes contre les parties en guerre au Libéria. Nous pensons que la violation continue de l'embargo a été responsable pour une large part de la continuation de la crise. Nous nous félicitons de cette disposition du projet de résolution.

Troisièmement, le projet de résolution réitère les nombreux appels lancés dans le passé à toutes les factions libériennes afin qu'elles mettent immédiatement fin à toutes les hostilités et qu'elles conviennent d'un calendrier en vue du dégagement des forces, de leur désarmement et de leur démobilisation, comme elles se sont déjà engagées à le faire au titre de l'Accord de Cotonou, qui, à notre avis, reste le cadre le plus approprié pour le rétablissement de la paix au Libéria.

La quatrième raison pour laquelle nous appuyons le projet de résolution tient à ce qu'il demande aux États Membres d'apporter leur appui au processus de paix en contribuant au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria. À cet égard, il est nécessaire de mentionner que plusieurs pays fournisseurs de troupes au Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO, y compris mon propre pays, ont prévenu que, sans une nouvelle aide financière, ils envisageraient sérieusement de retirer leurs troupes du Libéria. À cause des conséquences tragiques qu'aurait vraisemblablement un retrait général de ces troupes du Libéria en ce moment et à cause des conséquences négatives que cela aurait pour le processus de paix dans le pays et dans l'ensemble de la sous-région, nous espérons très sincèrement que la communauté internationale

saura agir pour éviter cette éventualité, qui est une possibilité réelle.

Ma délégation garde certaines réserves sur la réduction de la force de la MONUL et l'établissement de nouvelles conditions pour une augmentation future de la présence de la MONUL au Libéria. Nous estimons qu'il serait plus sage de laisser à la discrétion du Secrétaire général, comme nous l'avons fait dans pratiquement tous les autres cas, la décision de continuer à déployer le personnel de la MONUL comme et quand il le jugera bon.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant procéder au vote sur le projet de résolution qui figure dans le document S/1994/1187.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 950 (1994).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Sardenberg** (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Lors de l'adoption de la résolution 911 (1994), le 21 avril 1994, ma délégation avait exprimé sa satisfaction pour les mesures encourageantes qui avaient été adoptées à ce moment-là par les parties libériennes pour la mise en oeuvre de l'Accord de Cotonou. Aujourd'hui, cependant, les événements récents décrits dans le rapport du Secrétaire général en date du 14 octobre nous amènent à reconnaître la volatilité et la gravité de la situation au Libéria.

Les parties libériennes doivent se rendre compte qu'il n'y a pas d'option militaire pour résoudre leurs divergences politiques. Ce n'est que grâce à de véritables négociations politiques que le pays pourra retrouver la stabilité qu'exige tout progrès dans le processus de paix. Pourtant, certaines factions libériennes n'ont pas fait preuve de l'engagement et de la volonté politique nécessaires pour la mise en oeuvre de l'Accord de Cotonou.

Les dirigeants des parties libériennes doivent se rendre compte une fois pour toutes que cette impasse ne touche pas seulement leur pays, mais qu'elle a un effet négatif sur la stabilité des voisins du Libéria et sur l'ensemble de la sous-région. En outre, l'absence de progrès dans le processus de réconciliation nationale mène à la détérioration de la situation de sécurité dans le pays, dont le résultat ultime est une augmentation des souffrances du peuple libérien.

Bien que les perspectives actuelles pour la réconciliation nationale soient plutôt sombres, les événements qui se sont produits récemment nous encouragent. Nous pensons que la réunion des dirigeants des factions en guerre, parrainée par le Président du Ghana, Président actuel de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Accord d'Akosombo qui a suivi, et la Conférence nationale libérienne, auront une incidence positive sur l'ensemble du processus de paix.

Tout en nous félicitant de ces événements, nous tenons à souligner qu'il est nécessaire que les décisions prises soient mises en oeuvre sans retard pour que le processus de réconciliation nationale puisse retrouver l'élan dont il a tant besoin. Le dialogue entre les parties doit continuer pour permettre la conciliation politique dans le cadre de l'Accord de Cotonou, qui continue d'être le seul cadre de paix au Libéria.

Au paragraphe 3 de la résolution que nous venons d'adopter, le Conseil reconnaît que la situation sur le terrain justifie une réduction de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Cette décision relève entièrement de la responsabilité du Secrétaire général. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que cette mesure «temporaire», comme elle est décrite au paragraphe 33 du rapport du Secrétaire général (S/1994/1167), a été adoptée en raison d'un manque de sécurité dans certaines parties du Libéria. Il ne fait pas de doute que c'est la prérogative du Secrétaire général de prendre des décisions sur les effectifs de la force pourvu que cela ne contredise pas le niveau autorisé par le Conseil de sécurité.

Puisque la résolution 950 (1994), que nous venons d'adopter, ne prévoit pas de changement du niveau de la force ou du concept d'opération de la MONUL, une décision du Secrétaire général de rétablir le nombre d'observateurs militaires de la MONUL ne devrait pas nécessiter une autorisation spécifique du Conseil. Nous sommes d'avis que le Conseil devrait être conséquent. Il est indéniable que les circonstances exigent parfois des modifications ou des adaptations des mandats à la lumière de nouvelles réalités. Dans ce cas précis, toutefois, comme la MONUL n'a pas

été modifiée, il ne devrait pas y avoir de changement dans le mandat ou le concept de la Mission, assorti de l'imposition de conditions inexistantes.

Nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général d'envoyer une mission de haut niveau pour mener des consultations avec les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin de déterminer comment la communauté internationale peut continuer à contribuer aux efforts en cours pour ramener la paix et la stabilité au Libéria. Nous sommes impatients d'examiner son rapport et ses recommandations.

Ma délégation a voté pour la résolution 950 (1994) parce qu'elle représente une autre tentative sérieuse de la communauté internationale de contribuer au processus de paix au Libéria. Nous sommes convaincus que, malgré des délais dans le processus de réconciliation nationale, le Conseil de sécurité devrait continuer de prêter son appui aux mesures destinées à rassembler toutes les parties libériennes de façon à instaurer un climat propice à la paix et à la stabilité dans ce pays.

Enfin, nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'excellence de son travail. Nous tenons également à reconnaître la contribution de la CEDEAO, en particulier celle de son président actuel, le Président Jerry Rawlings, du Ghana, ainsi que celle des pays fournisseurs de contingents à l'ECOMOG, qui n'épargnent aucun effort pour favoriser la paix au Libéria.

**M. Inderfurth** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : L'avenir politique du Libéria dépend des Libériens. En dépit des efforts diplomatiques louables visant à réconcilier les factions libériennes qui ont été déployés par le Président actuel de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président Rawlings, du Ghana, qui bénéficie de tout notre appui, la paix n'a toujours pas été rétablie au Libéria. Malgré les efforts des forces nigériennes, tanzaniennes, ougandaises et autres du Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la CEDEAO afin d'assurer la sécurité, le Libéria est toujours enlisé dans la guerre civile.

La Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) a été envoyée en mission d'observation pour surveiller un cessez-le-feu. Mais les tirs n'ont pas cessé. Au contraire, les observateurs de la MONUL ont été insultés et humiliés par les seigneurs de la guerre du pays, ce pays qu'ils étaient venus protéger. Les membres du personnel des organismes de secours sont venus apporter leur aide. On les a accablés et traités de façon inhumaine.

Le Secrétaire général a eu raison de retirer les deux tiers des observateurs de la MONUL au Libéria. Ces observateurs ne devraient pas retourner dans ce pays avant l'instauration d'un cessez-le-feu, l'installation d'une autorité véritable à travers un gouvernement de transition et tant que toutes les factions ne se seront pas engagées au désarmement. À notre avis, étant donné la situation précaire au Libéria, ils ne devraient pas retourner dans ce pays tant que le Conseil de sécurité n'aura pas décidé de les y renvoyer. À cet égard, nous prenons note des termes du paragraphe 3 du dispositif de la résolution selon lesquels

«toute décision tendant à rétablir les effectifs autorisés [de la MONUL] dépendra de l'examen par le Conseil de sécurité d'un nouveau rapport du Secrétaire général rendant compte d'une réelle amélioration de la situation sur le terrain, en particulier pour ce qui est de la sécurité.»

Nous gardons espoir pour le Libéria. La prolongation du mandat de la MONUL est une expression de cet espoir. Mais c'est un espoir qui ne pourra se réaliser que par la détermination de la population du Libéria à dire «non» à la guerre civile, par un engagement de tous les Libériens à la paix.

**M. Mérimée** (France) : La France a voté la prorogation du mandat de la MONUL jusqu'au 13 janvier 1995, et approuvé les conclusions du Secrétaire général exprimées dans son septième rapport sur la Mission des Nations Unies au Libéria. En effet, l'envoi d'une mission de haut niveau auprès des différents États de la CEDEAO pour mener des entretiens sur la redéfinition des rôles respectifs de la MONUL et de l'ECOMOG au Libéria — et nous approuvons cette proposition du Secrétaire général —, ainsi que les différentes initiatives diplomatiques que nous pouvons espérer d'ici à la fin de l'année justifient une prorogation du mandat de la MONUL.

Toutefois, cette prorogation est limitée dans le temps, à la durée jugée nécessaire pour tenter d'obtenir enfin la mise en oeuvre d'un processus de paix au Libéria. En effet, on ne saurait oublier qu'il revient d'abord aux parties libériennes et au peuple de ce pays d'être les véritables artisans d'une réconciliation nationale et de l'établissement d'une paix durable. La signature d'accords acceptés par toutes les factions libériennes, en particulier l'Accord de Cotonou mais aussi l'Accord d'Akosombo, pour lequel le Président de la CEDEAO n'a pas ménagé ses efforts, était, à ce titre, encourageante. Mais les événements récents ont montré le chemin qui restait à parcourir.

Le respect effectif de ces accords par les parties est indispensable. Le rétablissement immédiat du cessez-le-feu, le désarmement des factions, voire certaines modifications institutionnelles proposées par ces accords, permettront d'envisager la reprise du processus électoral. J'ajoute qu'il est indispensable que les droits de l'homme soient respectés au Libéria, intégralement et strictement.

Sans cela, et étant donné la dégradation des conditions de sécurité des personnels des organisations internationales, notamment humanitaires, il ne serait, à terme, plus possible à la communauté internationale d'assister les Libériens dans la recherche d'une paix à l'intérieur des frontières. La prorogation du mandat de la MONUL doit donc être un signal aux parties pour s'engager, avec bonne foi et continuité, dans le processus de paix au Libéria.

**M. Cárdenas** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général du rapport très complet qu'il nous a présenté sur la situation au Libéria.

La situation décrite suscite une grave préoccupation en raison de la poursuite des hostilités. En outre, l'émergence de nouvelles factions complique davantage encore la mise en oeuvre d'accords nécessaires et aggrave le climat d'insécurité et d'instabilité dans lequel se trouvent les observateurs militaires de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et le personnel des autres organisations internationales qui oeuvrent au Libéria. Cela, par ailleurs, rend plus difficile l'accomplissement du mandat de la Mission et l'a contrainte à réduire temporairement ses effectifs.

En raison de ce climat d'insécurité, nous considérons opportune la prorogation du mandat de la MONUL jusqu'au 13 janvier 1995. L'accroissement de l'insécurité et l'instabilité ont également conduit à réduire de 50 % le personnel international des organisations de secours, ce qui a pour conséquence de ne satisfaire que partiellement les importants besoins humanitaires.

Nous enregistrons également avec une grave préoccupation l'intention manifestée par certains des pays contributeurs de troupes au Groupe de contrôle du cessez-le-feu (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de retirer leurs contingents du Groupe. Nous pouvons comprendre leur position en raison des graves problèmes créés par le manque de ressources et l'absence de progrès politiques concrets au Libéria. Par conséquent, nous considérons comme particulièrement opportun l'envoi d'une mission de haut niveau,

comme le propose le Secrétaire général, aux fins de consultation avec les États membres de la CEDEAO pour rechercher la meilleure manière dont la communauté internationale peut contribuer au processus de paix au Libéria.

Enfin, nous exhortons toutes les factions libériennes à faire tous les efforts possibles pour trouver une solution politique et à oeuvrer conjointement pour la réconciliation nationale. C'est dans le succès de cette entreprise commune que réside la clef de leur avenir.

Nous saluons les efforts de paix entrepris au Libéria par les États fournisseurs de contingents à la MONUL et à l'ECOMOG, ainsi que par les organisations humanitaires et les États Membres qui ont apporté leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale.

**M. Fedotov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie est profondément préoccupée par la situation complexe qui prévaut au Libéria et les combats qui s'y poursuivent. Cette situation a non seulement bloqué le processus de paix dans ce pays et aggravé les conditions de vie déjà difficiles de sa population, mais a en outre eu une influence déstabilisante sur la situation dans toute la sous-région.

Nous estimons absolument inacceptables les attaques menées par les factions armées libériennes contre le personnel de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), du Groupe de contrôle du cessez-le-feu (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des autres organisations internationales, et nous condamnons résolument de telles actions.

La délégation russe a voté pour la résolution adoptée aujourd'hui, qui prévoit une prorogation du mandat de la MONUL, car nous partons du principe qu'elle envoie un signal clair aux factions libériennes pour leur signifier que la stagnation du processus de paix est inacceptable. Elle montre également que le Conseil de sécurité entend prendre en compte l'évolution de la situation pour décider de ses activités — cela inclut la remise en question de la présence des Nations Unies dans ce pays si les factions belligérantes ne prennent pas des mesures rapides et efficaces en vue d'un règlement pacifique.

Nous considérons comme très important le fait que la résolution fasse appel à tous les États pour qu'ils respectent strictement l'embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armes et de matériels militaires au Libéria. Nous sommes convaincus que le conflit libérien ne peut être

résolu par des moyens militaires et qu'un règlement ne peut être atteint que dans le cadre d'une réactivation du processus de réconciliation nationale sur la base des accords politiques existants. À cet égard, nous attachons une importance particulière à la coordination étroite entre les activités

des Nations Unies et celles de l'organisation régionale, la CEDEAO, qui, nous en sommes convaincus, est loin d'avoir épuisé toutes les possibilités pour arriver à la normalisation de la situation au Libéria de manière à remettre ce pays sur la voie d'un règlement politique solide.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 30.*